

CHAMPIONNAT DU LOIRET INDIVIDUEL 2ème & 3ème série

Samedi 26 avril 2025 au Golf de Sully

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux applicables à toutes les épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux licenciés membres de l'Association Sportive des Clubs du Loiret avec terrain ou des Clubs de golf d'entreprise.

Index au jeudi 24 avril

Dames :

- 2ème série : index de 8,5 à 18,4 / Boules rouges
- 3ème série : index de 18,5 à 35,4 / Boules rouges

Messieurs :

- 2ème série : index de 8,5 à 18,4 / Boules jaunes
- 3ème série : index de 18,5 à 35,4 / Boules jaunes

Épreuve non-fumeur :

Il est interdit aux joueurs et à leurs cadets de fumer (y compris la cigarette électronique) pendant un tour lors de toute compétition ouverte aux jeunes. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect. Le Comité se prononcera sur une possible disqualification.

FORME DE JEU

Stableford pour toutes les séries

PRIX

Le titre de champion est décerné en brut dans les 2 séries messieurs et dames (4 titres)

Pour les titres, le départage se fera sur les 9 derniers, les 6 derniers, les 3 derniers et le dernier trou.

DROITS DE JEU

A régler sur place, à l'accueil du golf, par carte bancaire.

- Green fee adultes (non membres 7/7) pour le golf qui reçoit : 33€
- Green fee jeunes (non membres 7/7) nés après 2007 inclus pour le golf qui reçoit : 18€
- Droit d'engagement pour le Comité : 8€

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne seront prises par ordre d'arrivée **jusqu'au jeudi 24 avril 16h00**, sur le site du comité : page d'accueil ou rubrique « Compétitions ».

DEPARTS

1er départ à partir de 9h00.

Les départs seront envoyés dans les Clubs et disponibles sur le site du Comité : www.golf-loiret.com/, et sur le site de l'AS du Golf hôte.

COMITE DE L'ÉPREUVE

Deux membres du Comité et un représentant du Club.

Le Comité de l'épreuve pourra autoriser, sous réserve de faisabilité, les joueurs en situation de handicap, titulaires du médical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande devra être faite auprès du Club organisateur et/ou de la personne en charge de l'Administration de l'épreuve au plus tard à la date de clôture des inscriptions